



PROGRAMME D'ETUDES

Etudes Européennes Générales

ANNEE ACADEMIQUE

2023-2024

SEMESTRE

Premier

TITRE DU COURS

Pouvoir et institutions européennes : sociologie, histoire et anthropologie politiques

PROFESSEUR.E DU COURS

Didier Georgakakis

ASSISTANT.E DU COURS

Lancelot Veenendaal

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

Cours fondamental

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

CREDITS ECTS

LAW : 3 ECTS ; ECO : 3 ECTS ; EEIB : 3 ECTS ; POL : 4 ECTS

1. OBJECTIF DU COURS

Les sciences humaines et sociales offrent de puissants instruments pour la pratique, à condition d'être initié.e à leurs grilles de lecture et de pratiquer une réflexivité critique sur nos façons de penser et d'agir. Ceci vaut tout particulièrement dans le contexte multiculturel et complexe de l'intégration européenne. Dans cette perspective, l'objet de ce cours est de livrer des outils d'analyse pour mieux comprendre les conditions et les spécificités du pouvoir des individus, des groupes et des organisations dans le cas de l'Union européenne, tant du point de vue du fonctionnement de son cœur institutionnel que de la capacité de l'Union à exercer de effets au sein des sociétés européennes.

Ce faisant, l'objectif du cours est double. Sur le plan scientifique et académique, il délivre des bases conceptuelles (philosophie et anthropologie du pouvoir et de l'autorité, sociologie des organisations et des champs, histoire et sociologie des élites, de la construction de l'Etat en Europe puis de la Construction européenne etc.) utiles aux étudiant.e.s pour dénaturiser les visions naïves du pouvoir politique, juridique ou économique et s'interroger sur sa dimension éminemment collective, concurrentielle et transnationale dans le contexte européen et ses effets sur l'intégration européenne et ses crises à répétition.

Sur le plan pratique, le cours conduit à une meilleure connaissance des acteurs (juges, commissaires, administrateurs, parlementaires, experts, etc.) et des conditions humaines et sociales qui fondent (et aussi limitent) leur autorité relative. Conférant une saine prise de distance réflexive sur la pratique de l'UE, cette connaissance aide aussi les étudiants à s'intégrer dans leur futur milieu



professionnel, à y évoluer par la suite, et finalement à mieux maîtriser les ressorts concrets de leurs futures carrières politique, administrative, juridique ou économique.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A l'issue de l'enseignement l'étudiant est supposé d'être capable de mieux comprendre le fonctionnement sociologique des institutions européennes, d'en situer les acteurs concrets, et de faire un diagnostic précis et réaliste des enjeux socio-politiques et culturels qui structurent une politique (acteurs en jeu, état des rapports de force, luttes de pouvoir et de représentations symboliques, signification des positions politiques).

Il s'agira en particulier de :

- Appliquer les théories de sciences sociales dans des cas concrets ;
- Lire une situation politique en intégrant les éléments historiques et sociologiques ;
- Comprendre les ressources sociologiques et politiques en jeu dans un débat, une négociation.

3. CONTENU DU COURS

Le cours s'articule en deux parties.

La première partie a pour but de donner aux étudiants quelques bases théoriques fondamentales de sociologie et d'anthropologie politiques du pouvoir.

Après une introduction qui pointe les enjeux généraux d'une perspective sociologique pour la compréhension de la construction européenne et ses institutions, on délivre un ensemble de méthode de raisonnement ainsi que des grilles de lecture empruntées à l'anthropologie (Levi-Strauss, Clastre, Bailey) la sociologie des organisations, des espaces et des champs sociaux (field theory) et de l'Etat (Durkheim, Marx, Weber, Tilly, Elias, Bourdieu). On en profite pour s'interroger sur les avantages et les limites de ces théories pour mieux comprendre la construction européenne et sa relation aux Etats et aux sociétés européenne.

La seconde partie consiste dans une lecture sociologique des réalités de l'Union européenne comme espace et comme processus. Elle montre notamment comment l'intégration partielle de champs transnationaux a conduit à la construction d'un champ central structuré davantage sous la forme d'un champ bureaucratique, au sens de Bourdieu, que d'un champ politique et certaines conséquences qui en résulte, notamment des contradictions dans les conditions de ses soutiens et ses difficultés à produire une société européenne un tant soit peu homogène ou même convergente.

On analyse ainsi le processus socio-historique de la formation du « champ de l'eurocratie », ses effets sur la distribution du pouvoir entre les acteurs qui le compose (commissaires, députés, diplomates, fonctionnaires, lobbyistes, etc.) et les transformations qui ont marqué le champ ses vingt dernières années, notamment sous l'effet de l'élargissement, de la vague néo-managériale et des turbulences politico-économiques successives qui ont marqué l'Europe. On s'interroge ensuite sur la capacité relative de l'UE à contribuer à la construction d'une société européenne. Après avoir analysé le soutien dont l'UE fait l'objet chez les élites et les peuples européens, le cours pointe les contradictions à résoudre pour le futur de la relation de l'UE aux sociétés européennes.



4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

- Cours magistral
- Débat sur les lectures
- Tutorats sur les concepts basiques de la sociologie politique de l'UE et la méthodologie de rédaction des essais

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Voir plan du cours.

En vert : lectures conseillées. En rouge : lectures obligatoires.

6. EVALUATION

- 40 % : essai à rendre à mi-semester
- 40% : examen à l'oral de 15 min
- 20% : participation